AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1825
FR0000121121-FS0708

28 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2013, Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2013, le seuil de 15% du capital de la société EURAZEO et détenir 9 286 593 actions EURAZEO représentant 17 896 593 droits de vote[1], soit 13,57% du capital et 20,03% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'action EURAZEO hors marché.

[1] Dont 2 011 actions représentant autant de droits de vote détenues par l'intermédiaire de Credit Agricole Corporate et Investment Bank.

[2] Sur la base d'un capital composé de 68 419 738 actions représentant 89 327 335 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.